



Contrat de professionnalisation

Par **aurel170586**, le **12/01/2009** à **23:17**

bonjour je suis actuellement en contrat de professionnalisation
tout d'abors si c un contrat qu il doit etre obligatoirement fais en alternance
entre centre de formation et l entreprise
car je ne comprend pourquoi j ai deja mes diplome et mes formations donc je travaille a
temps complet et je lui fais un chiffre d affaire donc j aimerai savoir si c legal ou pas